

Canton de VONNAS

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseiller absent : 5
Pouvoirs : 0
Date de la Convocation : 31/08/23
Date d'affichage : 31/08/23

Je certifie le présent document
conformément à la loi n° 2015-1718
du 23 décembre 2015 relative à
la transparence de la vie publique,
en vigueur, par le Maire,
Monsieur Le Maire,
réception le :
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 001-210101366-20230907-230948-DE

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept septembre à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, WEBER Corinne, DUFRESNE Anna-Maria, M GABILLET François, DREYFUS Eric, GONNARD Pierre et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et TEPPE Sébastien

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°230948 : dépôt d'un dossier de demande de fond de concours communautaire pour l'achat de tables et chaises pour l'école

Achat de tables et chaises pour l'école.

L'objectif principal de ce projet est l'achat de tables et chaises.

Afin de mettre cet achat en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Communauté de Communes de la Veyle au titre du fond de concours communautaire.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID : 001-210101366-20230907-230948-DE

Sources	Libellé	Montant	
Fonds propres	8 tables et chaises		
Sous-total autofinancement		592.12 €	50 %
Fond de concours – CCVeyle	8 tables et chaises	592.12 %	50 %
Sous-Total subventions publique		592.12 €	50 %
TOTAL		1184.24 €	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** l'opération de l'achat de tables et chaises.
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération.

La Secrétaire
Agnès BIGOT

Pour extrait certifié conforme,
Le 7 septembre 2023
Le Maire,
Dominique BOYER

